

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES BREVETS

ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA 2^E LECTURE ET DU RENVOI DU PROJET DE LOI C-22

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski:

Que, suite à l'avis donné le lundi 24 novembre 1986 par le vice-premier ministre et président du Conseil privé, et conformément à l'article 117 du Règlement, relativement au projet de loi C-22, modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étape de la deuxième lecture et du renvoi à un comité législatif dudit projet de loi; et

Que quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Ainsi que de l'amendement de M. Riis (p. 1798).

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je n'ai pas beaucoup de temps pour répondre à mes amis le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) et le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Ils ont tous deux parlé du peu de temps qui a été consacré au débat. Les propos des néo-démocrates paraissent contradictoires quand on passe en revue l'historique de ce projet de loi.

Il a été présenté le 6 novembre. Les retards se sont accumulés et il suffit de lire le hansard depuis ce jour jusqu'à aujourd'hui pour constater les tactiques dilatoires auxquelles les néo-démocrates ont eu recours à tous les détours. Ils avaient des alliés dans les rangs du parti libéral.

Les députés de l'opposition ne voulaient pas débattre le projet de loi. Le problème, c'est qu'ils ne voulaient pas le renvoyer au comité où il résisterait très bien à l'examen détaillé article par article. Ils ne le voulaient pas sachant qu'ils ne seraient pas capables de défendre leur cause après avoir fait courir des bruits alarmants d'un bout à l'autre du pays. Ils ont cherché à faire peur aux pauvres et aux malades, et cela me paraît une façon immorale de s'attaquer à toute cette question. Ils n'ont pas eu le courage de laisser renvoyer le projet de loi au comité où il pourrait faire l'objet d'une étude approfondie de la part de personnes compétentes venues de tous les coins du pays. Voilà ce qui est et a toujours été contrariant dans le cas du Nouveau parti démocratique.

[Français]

M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de m'exprimer sur cette importante question et je pense que l'attitude du gouvernement établit et prouve hors de tout doute que l'opposition a parfaitement raison dans les circonstances de s'élever contre cette formule de bâillon. Après sept heures à peine de discussions sur un projet de loi qui aura des conséquences au niveau de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes—qui, en réactivité, n'a pas, une fois dans sa vie consommé des médicaments?—qui aura des conséquences dramatiques sur le coût des médicaments, le parti d'en face essaie de nous faire accroire qu'il faut, pour des mesures de création d'emplois,

Attribution de temps

assumer et accepter quelque chose d'aussi scandaleux, d'aussi odieux.

Monsieur le Président, je pense que l'intérêt du consommateur, l'intérêt des Canadiens et des Canadiennes, eût voulu que cette Chambre puisse avoir beaucoup plus de temps pour étudier et analyser cet important projet de loi qui aura des conséquences, comme je l'ai mentionné, au niveau de tous les consommateurs de médicaments.

Les emplois qui seront éventuellement créés et dont nous parle le parti d'en face abondamment coûteront, monsieur le Président, un montant astronomique. Les multinationales iront chercher des capitaux phénoménaux chez les consommateurs et en investiront une partie marginale qui, somme toute, créera probablement quelques emplois. Je pense que l'intérêt des consommateurs, l'intérêt des Canadiens, est carrément bafoué par l'attitude du gouvernement, et plus spécifiquement par la mesure de cet après-midi qui est de nous «bâillonner» notre droit de parole.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Il est 16 h 8 et les deux heures prévues pour le débat de la motion dont la Chambre est saisie en vertu des dispositions de l'article 117 du Règlement sont expirées. J'ai donc le devoir, aux termes de cet article, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toutes les questions nécessaires pour décider de la motion.

Le vote porte sur l'amendement inscrit au nom du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Riis, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n° 31)

POUR

Députés

Allmand	Epp	Kaplan
Althouse	(Thunder Bay—	Keeper
Angus	Nipigon)	Killens
Axworthy	Gauthier	Langdon
Benjamin	Gray	MacLellan
Blackburn	(Windsor-Ouest)	Malépart
(Brant)	Grondin	Marchi
Broadbent	Guilbault	McCurdy
de Jong	(Saint-Jacques)	McDonald
Dingwall	Heap	(Broadview—
	Hovdebo	Greenwood)
	Isabelle	Murphy